

## La situation des transports en Pays de la Loire

# La délivrance des permis de conduire en 2013

56 400 permis de conduire ont été délivrés en 2013 par les centres d'examen situés en Pays de la Loire, en baisse de 1,0 % par rapport à 2012. 83 % d'entre eux sont des permis B, permettant la conduite des voitures particulières, pour lesquels le taux de réussite à l'épreuve pratique est supérieur de six points au niveau national. Sur le segment des permis poids lourds (C / C1 / CE / C1E), le repli du nombre de délivrances (- 12 % en 2013, hors titres professionnels de conducteur routier) est le 5<sup>ème</sup> consécutif.

Les Pays de la Loire représentent 6,2 % de l'ensemble des permis de conduire délivrés en France métropolitaine, soit une part supérieure d'un demi point au poids démographique de la région (5,7 %).

Cette surreprésentation des Pays de la Loire provient pour une large part du caractère périurbain et rural de sa population. On observe en effet, sur le territoire national, que les habitants ne résidant pas en ville sont plus nombreux en part relative à détenir un permis de conduire que le reste de la population.

Nombre de permis de conduire délivrés en 2013  
dans les Pays de la Loire

	2013	Évolution 2013 / 2012	Région / France métr.
Voitures (B)	45 968	+ 1,0 %	6,3 %
Motocyclettes (A / A1 / A2)	7 000	- 9,2 %	6,2 %
Poids lourds (C / C1 / CE / C1E)	2 251	- 11,6 %	6,0 %
Bus et cars (D / D1 / D1E)	158	- 10,2 %	3,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>55 377</b>	<b>- 1,0 %</b>	<b>6,2 %</b>

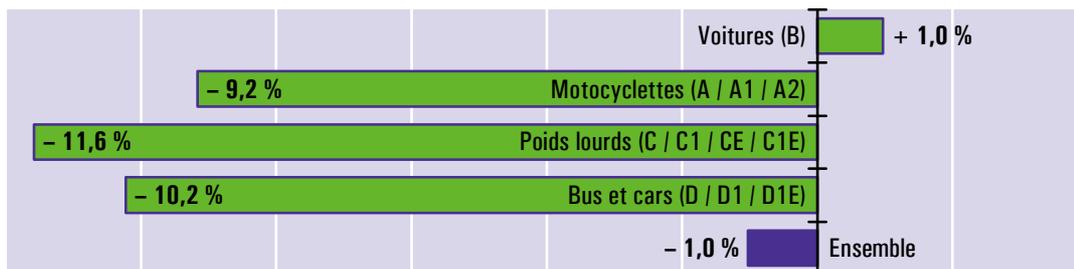
Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

L'observation des 20 dernières années montre cependant une stagnation du nombre de permis délivrés en Pays de la Loire. Cette tendance s'explique par plusieurs phénomènes :

- la stabilité démographique du cœur de cible des écoles de conduite (les adultes âgés de moins de 25 ans) ;

- l'achèvement de la phase de rattrapage de catégories particulières d'habitants de la région (femmes et personnes âgées) à l'accès à la voiture ;
- l'urbanisation croissante des Pays de la Loire (les taux de motorisation des habitants sont plus faibles dans les agglomérations).

Evolution entre 2012 et 2013 du nombre  
de permis de conduire délivrés dans les Pays de la Loire



Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

## 1 – Permis voitures (B) : 46 000 nouveaux conducteurs en 2013

À la différence des permis professionnels (PL, bus et cars), le permis B concerne spécifiquement les jeunes adultes. Ainsi, selon l'enquête annuelle réalisée par la Sofres sur le parc automobile des ménages, seulement 70 % de la population française âgée de 18 à 24 ans est titulaire du permis B en 2012, contre 89 % pour l'ensemble de la population en âge de conduire.

En 2013, près de 46 000 permis B ont été délivrés en Pays de la Loire (+ 1,0 % par rapport à 2012), soit le meilleur millésime depuis l'année 2000<sup>1</sup>. Cette augmentation contraste avec la situation nationale où le nombre de permis délivrés a diminué de 1,6 % en 2013. Dans un contexte de stagnation du taux de réussite à l'épreuve de conduite (65,1 % en 2012 et en 2013), la hausse du nombre de reçus s'explique par l'augmentation du nombre de candidats (+ 1,1 % par rapport à 2012).

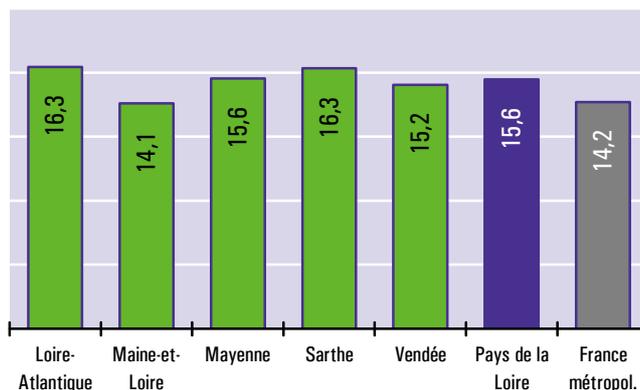
Nombre de permis de conduire voitures (B) délivrés en 2012 et 2013

	Ensemble		Évolution
	2012	2013	
Loire-Atlantique	17 157	17 411	+ 1,5 %
Maine-et-Loire	9 162	9 030	- 1,4 %
Mayenne	3 937	3 866	- 1,8 %
Sarthe	7 206	7 497	+ 4,0 %
Vendée	8 064	8 164	+ 1,2 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>45 526</b>	<b>45 968</b>	<b>+ 1,0 %</b>
France métropol.	746 948	735 042	- 1,6 %
Région / France	6,1 %	6,3 %	

Permis B : voiture dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3 500 kg

Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

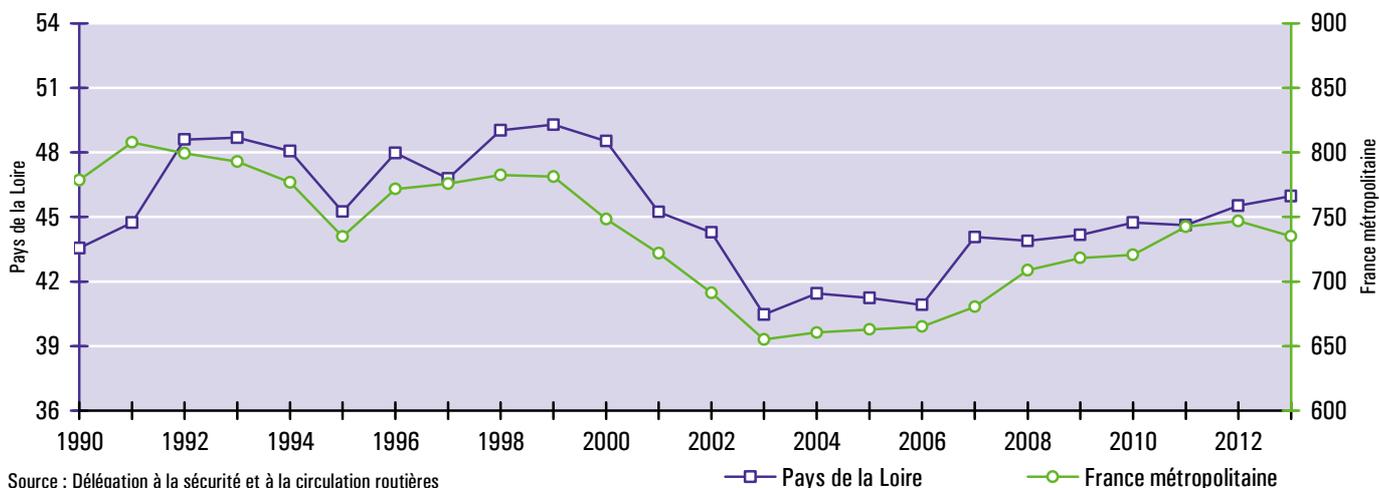
Nombre de permis voitures délivrés en 2013 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Rapporté à la population, le nombre de permis B délivrés est supérieur en Pays de la Loire à celui observé en moyenne sur le reste du territoire français. Cette particularité, constatée en continu depuis 1990, s'explique non pas par une pyramide des âges favorable<sup>2</sup> mais plutôt par des pratiques de déplacement qui mettent en évidence la prédominance de la voiture. L'importance du taux de motorisation des ménages de la région (87 %), le plus élevé de France après Poitou-Charentes, est favorisée par une urbanisation diffuse et peu dense. Il en résulte une part des déplacements effectués par les modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux) plus faible en Pays de la Loire que dans les autres régions métropolitaines.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)

### Permis voitures (B)



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

<sup>1</sup> En 2002 et 2003, deux phénomènes conjoncturels avaient été à l'origine du repli brutal du nombre de permis B délivrés : grève des inspecteurs du permis de conduire en 2002 et chute des taux de réussite à la suite de l'instauration de la nouvelle épreuve théorique générale en 2003.

<sup>2</sup> Contrairement à ce que le dynamisme démographique de la région pourrait laisser penser, la structure par âge de la population n'est pas un facteur de surreprésentation des Pays de la Loire dans le nombre de permis délivrés : au 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'après des estimations de l'INSEE établies à partir des enquêtes de recensements et des bulletins d'état civil, 11,8 % des habitants de la région étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 12,0 % en France métropolitaine.

## 2 – Permis bus et cars (D / D1 / D1E) : les délivrances ont diminué de 10 % en 2013

158 permis transports en commun ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire (hors titres professionnels), en recul de 10 % par rapport à 2012. 2013 constitue le second plus mauvais millésime du dernier quart de siècle, juste après les 155 permis délivrés en 2011. La même tendance baissière a été observée au niveau national.

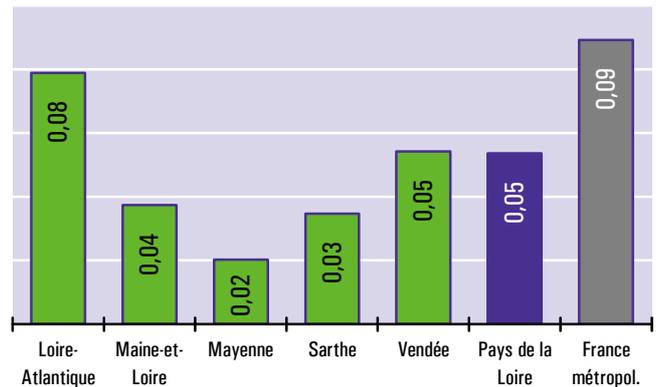
En 2013, les Pays de la Loire ont représenté 3,4 % du nombre de permis D, D1 et D1E délivrés en France métropolitaine, un poids légèrement inférieur à celui enregistré en moyenne depuis 1990 (3,7 %). Les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d’Azur et Rhône-Alpes en ont concentré à elles seules 47 %, la demande en conducteurs routiers de voyageurs étant particulièrement forte dans les zones les plus denses du territoire national.

**Nombre de permis de conduire bus et cars (D / D1 / D1E) délivrés en 2012 et 2013**

	Ensemble		
	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	84	84	0 %
Maine-et-Loire	48	24	- 50 %
Mayenne	4	5	+ 25 %
Sarthe	26	16	- 38 %
Vendée	14	29	+ 107 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>176</b>	<b>158</b>	<b>- 10 %</b>
France métropol.	4 713	4 633	- 2 %
Région / France	3,7 %	3,4 %	

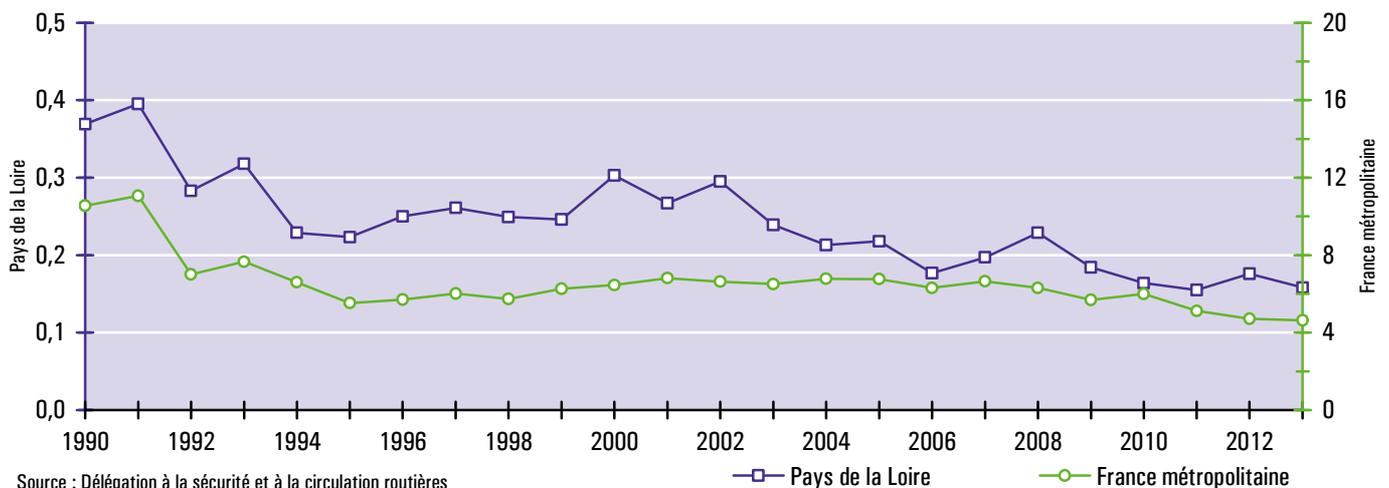
Permis D, D1 et D1E : bus et cars comportant plus de huit places assises, hors conducteur  
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

**Nombre de permis bus et cars délivrés en 2013 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus**



Le nombre de permis transports en commun délivrés est très variable selon le département : en 2013, seulement cinq candidats ont obtenu le permis D, D1 ou D1E en Mayenne contre 84 en Loire-Atlantique. Ce dernier département a représenté en 2013 plus de la moitié des permis délivrés dans les Pays de la Loire. Dans le Maine-et-Loire, les délivrances ont diminué de moitié l’an passé pour atteindre leur plus bas total depuis 1990. A l’inverse, le nombre de reçus du département de la Vendée a été multiplié par deux. Rapporté au nombre d’habitants, les disparités demeurent importantes. Elles témoignent de l’inégale répartition géographique des centres d’examen des permis D, D1 et D1E sur le territoire régional<sup>1</sup>.

**Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)**  
**Permis bus et cars (D / D1 / D1E)**



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

<sup>1</sup> La région des Pays de la Loire dispose de neuf centres qualifiés pour le passage des examens du groupe lourd (poids lourds et transport en commun). La répartition de ces centres est la suivante : un en Mayenne et dans la Sarthe, deux en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, trois en Vendée.

### 3 – Permis PL (C / C1 / CE / C1E) : les délivrances ont baissé pour la 5<sup>ème</sup> année de suite

Hors permis obtenus sans nouvel examen par les titulaires du titre professionnel de conducteur routier, 2 250 permis poids lourds ont été délivrés l'an passé dans les Pays de la Loire, soit un niveau inférieur à celui du début des années 2000<sup>1</sup>. Alors que leur nombre n'avait cessé de progresser entre 1997 et 2008, 2013 a prolongé la rupture de tendance très nette observée depuis 2009 liée au repli de l'activité des entreprises de transport routier de marchandises et à la diminution du nombre de stagiaires en contrat de professionnalisation. En l'espace de cinq ans, le nombre de nouveaux permis poids lourds a ainsi reculé de 54 % dans les Pays de la Loire et de 41 % en France métropolitaine.

#### Nombre de permis de conduire poids lourds (C / C1 / CE / C1E) délivrés en 2012 et 2013

	Camions (C + C1)			Ensembles routiers (CE + C1E)			Ensemble (C + C1 + CE + C1E)		
	2012	2013	Évolution	2012	2013	Évolution	2012	2013	Évolution
<b>Loire-Atlantique</b>	379	406	+ 7 %	246	227	- 8 %	625	633	+ 1 %
<b>Maine-et-Loire</b>	392	329	- 16 %	273	239	- 12 %	665	568	- 15 %
<b>Mayenne</b>	195	151	- 23 %	143	95	- 34 %	338	246	- 27 %
<b>Sarthe</b>	206	180	- 13 %	175	135	- 23 %	381	315	- 17 %
<b>Vendée</b>	276	266	- 4 %	261	223	- 15 %	537	489	- 9 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 448</b>	<b>1 332</b>	<b>- 8 %</b>	<b>1 098</b>	<b>919</b>	<b>- 16 %</b>	<b>2 546</b>	<b>2 251</b>	<b>- 12 %</b>
<b>France métropol.</b>	23 881	23 591	- 1 %	14 861	14 102	- 5 %	38 742	37 693	- 3 %
<b>Région / France</b>	6,1 %	5,6 %		7,4 %	6,5 %		6,6 %	6,0 %	

Permis C et C1 : véhicules isolés de transports de fret e PTAC supérieur à 3 500 kg  
Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

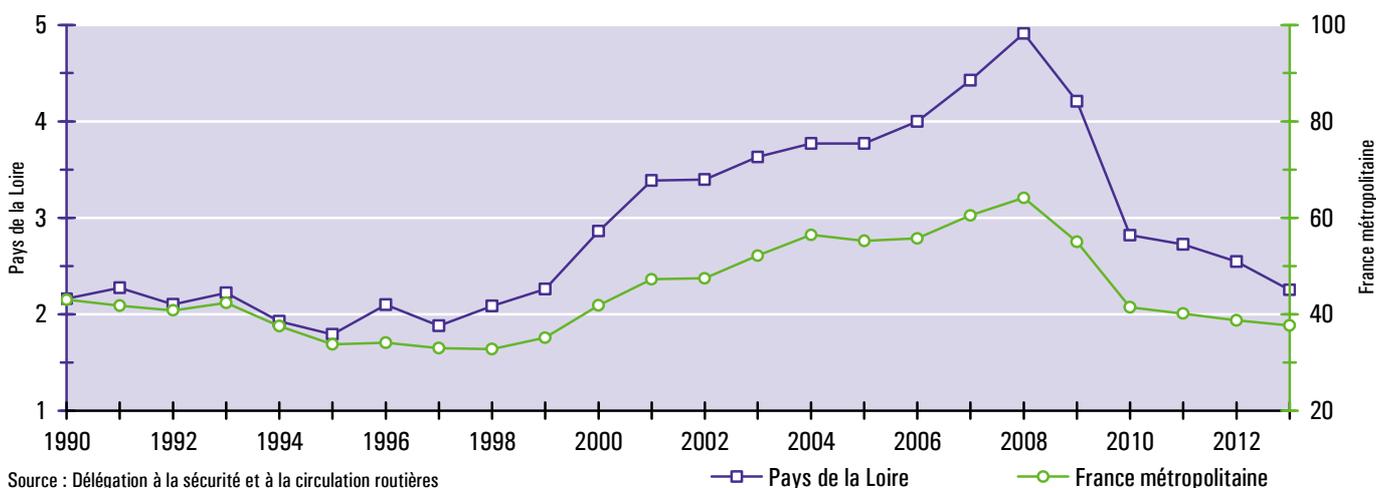
Permis CE et C1E : véhicules de cat. C ou C1 attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque

En 2013, 59 % du nombre total de permis poids lourds délivrés en Pays de la Loire ont été des permis C et C1, nécessaires à la conduite de camions de PTAC supérieur à 3,5 tonnes, soit un ratio plus élevé que celui enregistré en moyenne depuis 2001 (47 %). Sur ce segment, en 2013, le nombre de permis a diminué dans l'ensemble des départements de la région, exception faite de la Loire-Atlantique.

Sur le segment des permis CE et C1E permettant de tracter des remorques et des semi-remorques de plus de 750 kilogrammes de PTAC, le nombre de titres délivrés a chuté de 16 % par rapport à 2013. Les Pays de la Loire ont perdu deux places dans le classement des régions françaises (4<sup>ème</sup> rang derrière Rhône-Alpes, l'Île-de-France et l'Aquitaine). Ils ne représentent plus que 6,5 % de l'ensemble des délivrances enregistrées en France métropolitaine, contre 9,2 % en 2009.

#### Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)

##### Permis poids lourds (C / C1 / CE / C1E)



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Note au lecteur – Les permis de conduire délivrés par les autorités militaires et transformés en permis civils ne sont pas inclus ci-dessus. Avant sa disparition progressive qui s'est étalée entre 1997 et 2001, le service national assurait chaque année en France la formation et le permis de conduire poids lourds d'environ 30 000 jeunes.

<sup>1</sup> Le début des années 2000 est une époque charnière puisqu'elle marque la fin de la conscription, c'est à dire la libération des derniers appelés du service national. Depuis cette date, le nombre de brevets de conduite délivrés par les autorités militaires puis transformés en permis civils a considérablement régressé.

## 4 – Permis motocyclettes (A / A1 / A2) : les grosses cylindrées ont perdu du terrain

Depuis l'instauration du permis de conduire européen intervenue en janvier 2013 (cf. encadré de la page 7), il existe, outre le permis AM<sup>1</sup>, trois titres autorisant la conduite d'un deux-roues motorisé. En plus du permis A (qui permet de conduire, à partir de 24 ans au lieu de 21 ans auparavant, une moto sans restriction de puissance) et du permis A1 (accessible à partir de 16 ans pour les motocyclettes de moins de 11 kw et les tricycles à moteur, type scooter à trois roues, de moins de 15 kw), le permis A2 est un titre intermédiaire destiné aux personnes majeures désireuses de conduire une moto n'excédant pas 35 kw.

7 000 permis A, A1 et A2 ont été délivrés l'an passé dans la région, en recul de 9 % par rapport à 2012. Les Pays de la Loire ont ainsi représenté 6,2 % du nombre de permis deux-roues délivrés en France métropolitaine (contre 4,3 % en 1990) et se classent ainsi au quatrième rang des régions après l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il faut y voir un effet de la structure modale des déplacements : selon l'enquête nationale Transports et déplacements (2007 – 2008), la part des déplacements locaux effectués en deux-roues motorisés est de 1,9 % en Pays de la Loire contre 1,6 % au niveau national hors Île-de-France<sup>2</sup>.

Nombre de permis de conduire motocyclettes (A / A1 / A2) délivrés en 2012 et 2013

	Motos (A + A2)			Motocyclettes légères (A1)			Ensemble (A + A1 + A2)		
	2012	2013	Évolution	2012	2013	Évolution	2012	2013	Évolution
<b>Loire-Atlantique</b>	2 434	2 278	- 6 %	87	90	+ 3 %	2 521	2 368	- 6 %
<b>Maine-et-Loire</b>	1 501	1 341	- 11 %	50	48	- 4 %	1 551	1 389	- 10 %
<b>Mayenne</b>	574	471	- 18 %	24	19	- 21 %	598	490	- 18 %
<b>Sarthe</b>	1 584	1 379	- 13 %	79	61	- 23 %	1 663	1 440	- 13 %
<b>Vendée</b>	1 265	1 199	- 5 %	108	114	+ 6 %	1 373	1 313	- 4 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>7 358</b>	<b>6 668</b>	<b>- 9 %</b>	<b>348</b>	<b>332</b>	<b>- 5 %</b>	<b>7 706</b>	<b>7 000</b>	<b>- 9 %</b>
<b>France métropol.</b>	116 889	107 166	- 8 %	5 002	5 363	+ 7 %	121 891	112 529	- 8 %
<b>Région / France</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6,2 %</b>		<b>7,0 %</b>	<b>6,2 %</b>		<b>6,3 %</b>	<b>6,2 %</b>	

Permis A : motos et tricycles sans condition de puissance

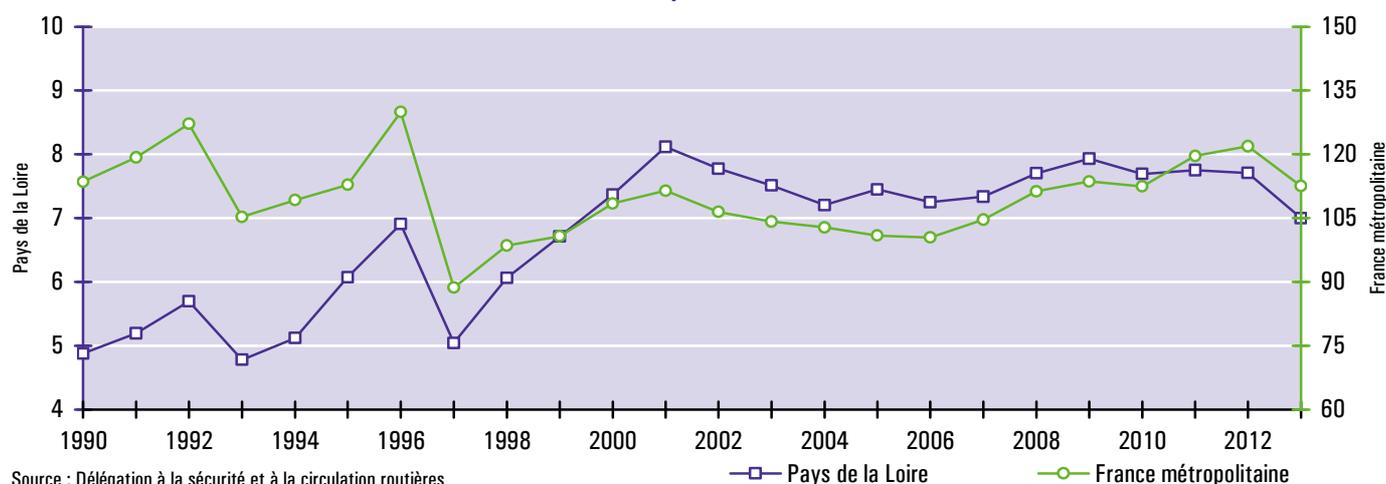
Permis A2 : motos de puissance inférieur ou égal à 35 kw

Permis A1 : motos < 11 kw et tricycles < 15 kw

Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

95 % du nombre total de permis motocyclettes délivrés en Pays de la Loire sont des permis A ou A2. La part des motocyclettes légères a toutefois progressé d'un point au cours des quatre dernières années, passant de 3,6 % en 2009 à 4,7 % en 2013. La proportion de permis A1 n'est pas homogène sur le territoire de la région : elle s'élève à 3,5 % dans le Maine-et-Loire, à 8,7 % en Vendée et est voisine de 4 % dans les autres départements de la région.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis motocyclettes (A / A1 / A2)



<sup>1</sup> La conduite des cyclomoteurs (deux-roues de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h) nécessite désormais de détenir le permis de conduire AM. Ce nouveau permis ne fait pas l'objet d'un examen. Il requiert deux conditions : avoir au moins 14 ans et avoir suivi complètement le cycle de formation, composé d'une partie théorique dispensée au collège (validée par l'obtention de l'ASSR) et d'un module pratique de sept heures enseigné en moto-école. Le permis AM remplace l'ancien Brevet de Sécurité Routière (BSR).

<sup>2</sup> Selon cette même enquête, le taux d'équipement des ménages en deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocyclettes) est plus important en Pays de la Loire que dans les autres régions de Province. En moyenne, un ménage de la région dispose de 0,18 deux-roues motorisé contre 0,15 au niveau national.



## 5 – Le taux de réussite de la conduite accompagnée (78 %) est supérieur de 18 points à celui de la méthode traditionnelle

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus connu sous le terme de conduite accompagnée, a été instauré en 1990. Il permet aux jeunes âgés d'au moins 16 ans de conduire avec un accompagnateur (généralement un parent proche, père ou mère) avant l'obtention du permis de la catégorie B. L'objectif visé est d'améliorer la sécurité en donnant aux jeunes candidats une expérience approfondie de la conduite.

L'apprentissage anticipé de la conduite comprend trois étapes :

1. Une formation initiale dans une auto-école, identique à celle d'un permis de conduire classique, composée de la préparation à l'épreuve théorique générale (le « code ») et d'au moins 20 heures de cours de conduite ;
2. La phase de conduite accompagnée (l'élève devant effectuer au minimum 3 000 kilomètres sur une durée minimale de un an sous la vigilance et les conseils d'un passager, titulaire depuis au moins cinq ans du permis B), avec un suivi pédagogique assuré par l'auto-école ;
3. La présentation à l'examen pratique du permis B (l'épreuve, similaire à celle de la filière classique, étant accessible à partir de l'âge de dix-huit ans).

En 2013, 14 646 permis de conduire B ont été délivrés dans les Pays de la Loire par la voie de l'apprentissage anticipé de la conduite. La hausse de 5,5 % enregistrée par rapport à 2012 a été supérieure d'un point à celle observée au niveau national (+ 4,5 %). En 2013, les Pays de la Loire ont représenté 7,8 % du nombre de permis de conduire B délivrés en France métropolitaine par la filière AAC. Ce ratio n'était que de 6,9 % en 2008.

Le pourcentage de permis délivrés via la filière de la conduite accompagnée par rapport au nombre total de permis B s'est élevé à 32 % en 2013 dans les Pays de la Loire contre 25 % en France métropolitaine. Les taux les plus forts ont été enregistrés dans les départements ruraux : 48 % dans le Cantal, en Haute-Loire et dans l'Aveyron, 47 % en Mayenne, 45 % dans le Gers, 44 % dans les Deux-Sèvres. Les ratios les plus faibles (4 à 5 %) sont localisés en Île-de-France (Paris et Seine-Saint-Denis), là où les difficultés de circulation sont un frein à l'encadrement familial de la conduite.

En 2013, 78,1 % des candidats à l'examen pratique du permis B ayant opté pour la conduite accompagnée ont été déclarés admis dans les Pays de la Loire, un taux de réussite supérieur de 18 points à celui de la voie classique (60,4 %). Quelle que soit la filière d'apprentissage considérée, le taux de réussite des Pays de la Loire est supérieur d'environ cinq points à celui observé en France métropolitaine.

### Part de l'apprentissage anticipé de la conduite dans le nombre de permis voitures (B) délivrés depuis 2011

	2011	2012	2013
Loire-Atlantique	27 %	28 %	28 %
Maine-et-Loire	27 %	26 %	27 %
Mayenne	47 %	46 %	47 %
Sarthe	28 %	28 %	31 %
Vendée	37 %	36 %	39 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>31 %</b>	<b>30 %</b>	<b>32 %</b>
France métropol.	25 %	24 %	25 %

Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

### Taux de réussite du permis de conduire voitures (B) en 2013

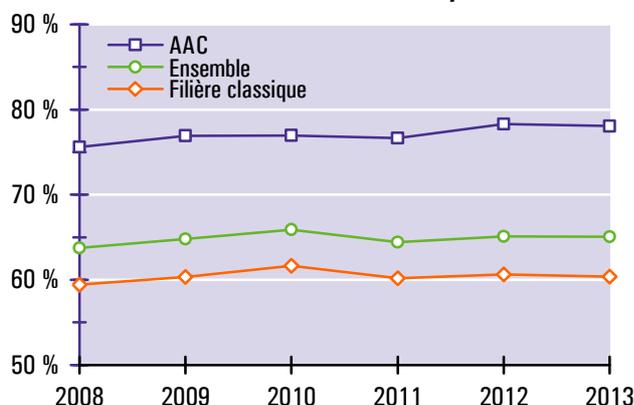
	AAC	Méthode classique *	Ensemble
Loire-Atlantique	77 %	60 %	64 %
Maine-et-Loire	75 %	59 %	62 %
Mayenne	77 %	58 %	66 %
Sarthe	77 %	59 %	64 %
Vendée	84 %	66 %	72 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>78 %</b>	<b>60 %</b>	<b>65 %</b>
France métropol.	74 %	56 %	59 %

Taux de réussite = nb de permis délivrés / nb de présentations à l'examen pratique

\* y compris conduite supervisée, conduite encadrée et candidats libres

Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

### Taux de réussite du permis de conduire voitures (B) en Pays de la Loire



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

## Le nouveau permis de conduire européen

Depuis le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne ont adopté un permis de conduire commun, avec des catégories identiques et des règles d'obtention harmonisées (limite d'âge, formation ...). De nouvelles catégories de permis ont été créées et un nouveau support a vu le jour, remplaçant le célèbre « papier rose ». Le principe du permis à points n'est en revanche pas remis en cause. Le nouveau dispositif résulte de l'application du décret du 9 novembre 2011, transposant la directive européenne du 20 décembre 2006 en droit français.

### Un titre européen sécurisé

Le carton rose à trois volets est remplacé par une carte plastifiée au format carte de crédit présentant des éléments de sécurisation de haut niveau (bande MRZ et puce électronique), qui permettront de mieux lutter contre la fraude et d'accéder à l'information en temps réel. Il est délivré depuis le 16 septembre 2013 à destination des nouveaux conducteurs, des professionnels de la route qui renouvellent leur permis de conduire et des personnes ayant déclaré une perte ou un vol.



Les permis roses cartonnés, délivrés avant 2013, n'ont en revanche pas été échangés au moment de l'apparition des premiers titres sécurisés. Ces 38 millions d'anciens permis sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. À partir de 2015, ils seront progressivement et gratuitement remplacés, en préfecture, par le permis électronique.

### Les informations contenues dans la puce électronique

La puce électronique présente sur le nouveau permis de conduire contient les seules et uniques informations visibles sur le titre (état-civil de l'utilisateur, catégories obtenues, date de délivrance du titre, date d'obtention et de fin de validité des catégories, numéro du titre, numéro de dossier de l'utilisateur et les éventuelles restrictions de conduite : lunettes, aménagement pour handicap, ...). La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

### Des catégories uniformisées

Les catégories sont unifiées au sein de l'Union européenne. Ainsi le décret instaure de nouvelles catégories de permis, principalement pour la conduite des deux roues motorisés (AM et A2) et des véhicules lourds (C1, C1E, D1 et D1E). Il renforce enfin le principe de l'accès progressif des conducteurs à certains véhicules du fait de leur puissance, de leur poids et de leur utilisation, en modifiant les critères d'âge et en prenant davantage en compte l'expérience des conducteurs.

### Des changements dans la catégorie deux roues

L'âge d'accès à la catégorie A est modulé selon la puissance du deux roues pour renforcer la prévention et la lutte contre l'insécurité routière. Le permis AM est équivalent à l'actuel brevet de sécurité routière (BSR), qui reste valide.

14 ans	AM	Cyclomoteur < 50 cm <sup>3</sup> et voiturette
16 ans	A1	Motocyclette n'excédant pas 11 kw
18 ans	A2	Motocyclette n'excédant pas 35 kw
24 ans	A	Motocyclette de toutes puissances

### Un renouvellement régulier des titres

La durée de validité du permis de conduire est désormais de 15 ans pour les titres délivrés à compter du 19 janvier 2013, alors qu'auparavant elle était illimitée. Il s'agit toutefois d'un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique, à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route comme les professionnels de la conduite. Ce renouvellement permettra notamment de mettre à jour l'adresse de l'utilisateur et sa photographie d'identité.

## Annexes

### Le champ couvert par les statistiques du permis de conduire

Les données statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières) indiquent par département et région française le nombre de permis de conduire délivrés chaque année. Elles ne comprennent pas les permis lourds (C / C1 / CE / C1E / D / D1 / D1E) obtenus par équivalence dans le cadre des différents titres professionnels de conducteur routier. De la même façon, les brevets militaires de conduite transformés en permis civils n'y sont pas inclus. Leur nombre a très fortement décliné avec la disparition du service national, intervenue entre 1997 et 2001. Le département de délivrance est celui du centre d'examen du permis de conduire. Il peut donc être différent du lieu de résidence du candidat.

### Les catégories de permis de conduire en vigueur en 2013

Les catégories de permis de conduire sont définies par l'article R221-4 du code de la route (modifié par décret le 17 janvier 2013). Le texte intégral est ici :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEX T000006074228&idArticle=LEGIARTI000006841365&dateTexte&categorieLien=cid>

Les pictogrammes ci-après permettent pour chaque catégorie de véhicules de déterminer, en fonction du poids total autorisé en charge (PTAC), de la puissance du moteur et de la présence ou non d'un attelage, le permis de conduire requis.

Certaines catégories de véhicules circulant sur la voie publique sont dispensées de permis de conduire. Il s'agit :

- Des vélos  
En France, la bicyclette, n'étant pas un véhicule à moteur, peut être conduite sans permis. Le vélo à assistance électrique (VAE) est assimilé à la bicyclette, moyennant le respect de trois conditions : puissance maximale 250 W, moteur ne s'enclenchant que si le cycliste pédale et assistance automatiquement débrayée à partir de 25 km/h.
- Des voiturettes  
Un quadricycle léger à moteur est un véhicule à quatre roues dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et de poids à vide inférieur à 350 kilogrammes. L'obtention du Permis AM est obligatoire pour la conduite de ce véhicule en France pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Les autres usagers peuvent l'utiliser sans code et permis de conduire.
- Des véhicules agricoles  
Les conducteurs âgés de plus de 16 ans peuvent conduire sans permis les véhicules et appareils agricoles ou forestiers, dès lors qu'ils sont attachés à une exploitation agricole, une entreprise de travaux forestiers ou une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole). Le permis B (jusqu'à 3 500 kg de PTAC) et le permis C (au delà de 3 500 kg de PTAC) sont exigés pour les autres catégories d'utilisateurs.

A 	> 125 cm <sup>3</sup>
A1 	max. 125 cm <sup>3</sup> max. 11 kW puiss./poids < 0,1 kW/kg
A2 	max. 125 cm <sup>3</sup> max. 35 kW puiss./poids < 0,2 kW/kg
B 	PTAC < 3,5 t max 8 +1   < 750 kg
C 	3,5 t < PTAC max 8 +1   < 750 kg
C1 	3,5 t < PTAC < 7 t max 8 +1   < 750 kg
CE 	 > 750 kg
C1E 	 > 750 kg
D 	> 8 +1   < 750 kg
D1 	L < 8 m max 16 +1   < 750 kg
D1E 	L < 8 m max 16 +1   > 750 kg

### La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance  
des territoires et évaluation

Division de l'observation,  
des études et des statistiques

34 Place Viarme - BP 32 205  
44022 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur  
de la publication :  
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014